

Ville de LAON
Hôtel de Ville
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M.P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Marie QUERE

RAPPORTEUR **Yves BUFFET**

- 11 -

**Vente portion parcelle BZ 23
Chemin d'Aulnois**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

La Ville de Laon, dans le cadre de sa démarche de reconquête des terrains avenue du Maréchal Foch à Laon situés en secteur sauvegardé rachète des terrains à Monsieur Steve HOLDERBAUM.

Monsieur Steve HOLDERBAUM a demandé à la ville de lui céder une parcelle de terrain nu Chemin d'Aulnois à Laon.

Il s'agit d'une parcelle actuellement cadastrée à Laon section BZ n°23 pour partie, pour 2 627 m² environ, classée en secteur 1 AUr au PLU.

Les conditions de cession sont les suivantes :

- Cession d'un terrain nu en état de savart, pour douze euros hors taxes le mètre carré (12,00 euros HT/m²), soit 31 524,00 euros HT, à Monsieur Steve HOLDERBAUM ou toute personne physique ou morale qui se substituera. Ceci conformément à l'évaluation des domaines en date du 02/05/2022.

- L'acquéreur sollicite la cession par acte administratif et prendra en charge les frais de géomètre.

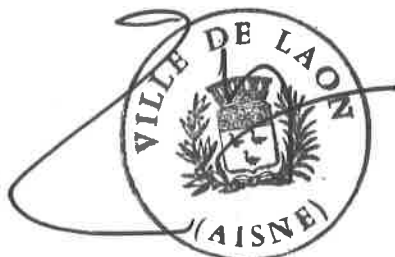
AUSSI MES CHERS COLLEGUES, LES COMMISSIONS URBANISME - TRAVAUX ET DES FINANCES AYANT ÉTÉ ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR, VU L'AVIS DES DOMAINES :

1. **ACCEPTER** : le principe de la cession de 2 627 m² à prendre sur la parcelle BZ 23 au profit de Monsieur Steve HOLDERBAUM.
2. **DIRE** : que le prix est fixé à 12,00 euros HT/m², soit 31 524,00 euros HT auquel seront ajoutés les frais de géomètre.
3. **AUTORISER** : Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents relatifs à cette cession.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022
LE PRESIDENT DE SEANCE,
Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022
LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Jean-Marie QUERE